



# Conseil municipal de Le Miroir

## Ordre du jour de la réunion du 21 septembre 2018

Jean-Paul RAVASSARD	Présent	Jean-Claude HUMBERT	Présent	Muriel BUISSON	Présent
Stéphanie GONNOD	Excusée	Edithe BOULLY	Présente	Romain RODOT	Présent
Jean-Paul MOISSONNIER	Présent	Frédéric ROUSSEL	Présent	Lydie TURCHET	Présente
Pierre HANSEL-CLEMARON	Présent	Brigitte RAFFIN	Excusée	David JAILLET	Présent
Thierry BOUDIER	Présent	Mikaël BOUDET	Excusé		

Pouvoirs :

Mme Brigitte RAFFIN a donné pouvoir à M. Jean-Paul RAVASSARD

M. Mikaël BOUDET a donné pouvoir à M. David JAILLET

Mme Stéphanie GONNOD a donné pouvoir à Pierre HANSEL-CLEMARON

Présentation de Mme Véronique RAVASSARD, remplaçante de Laura pendant son congé de maternité.

Le compte-rendu de la réunion du 20 juillet 2018 est approuvé par 13 voix pour et 1 voix contre.

### 1 – Avancement des travaux :

- La Boutique :  
*Coût total de l'opération : 222 259,50 €*  
*Subventions attendues : 92 285 € (DETR, Conseil départemental, Conseil régional)*  
Le conseil fixe la date de l'inauguration au 11 novembre à 10h45, à l'issue de la cérémonie commémorative.
- Lotissement : *Les travaux de réseaux électriques et d'eau seront réalisés prochainement.*  
*Travaux à réaliser : débroussaillage + passage d'une herse rotative pour niveler le terrain.*  
une entreprise locale sera contactée pour effectuer ces travaux.
- Cimetière : *Travail quasiment terminé. Les répertoires numérique et alphabétique ainsi que les plans nous ont été remis sous format papier. Les documents numériques nous seront adressés prochainement. Nous continuons de bénéficier d'une assistance juridique pendant 1 an.*
- Travaux logement des Gambards : *Les travaux doivent débuter fin septembre.*
- Achat de matériel de désherbage mécanique : *Matériel reçu*
- Achat tracteur et épaveuse : *Commandes passées (paiement du tracteur en 4 annuités de 16068 € à partir de 2019).*
- Achat de panneaux pour annonce des manifestations : *Visuel et couleur choisis en séance.*
- Mise en place du radar pédagogique : *Socle en cours de réalisation par l'employé communal.*

## **2 – Devis**

### Restauration de registres :

4 Registres d'état civil : 1106,00 € HT

6 Registres des délibérations : 1256,00 € HT

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
accepte ces devis pour une réalisation en 2019.***

Un autre devis sera demandé pour restaurer le cadastre de 1824.

## **3 – Approbation du rapport de la CLECT**

Notre commune est concernée par les charges suivantes :

### Transfert commune / Intercom :

- Fiscalité professionnelle
- Assainissement
- GEMAPI
- Soutien aux organismes en faveur du logement des personnes défavorisées (FSL)

### Transfert Intercom / commune :

- Subvention ADMR

L'attribution de compensation définitive 2018 sera donc de 15923,52 €

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
donne un avis favorable sur ce rapport***

## **4 – PLU**

L'entreprise retenue est Verdi Ingénierie BFC : 130900 € HT pour le groupement de commande dont 25077 € HT pour Le Miroir.

Afin de travailler sur ce dossier, il est nécessaire de constituer une commission communale spécifique.

Sont désignés pour cette commission :

- Jean-Paul RAVASSARD
- Stéphanie GONNOD
- Jean-Paul MOISSONNIER
- Pierre HANSEL-CLEMARON
- Jean-Claude HUMBERT
- Thierry BOUDIER
- Romain RODOT
- 1 représentant de l'AF
- 1 représentant des chasseurs

Une réunion de lancement aura lieu début octobre.

## **5 – Répertoire électoral unique**

La loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent dont la tenue est confiée à l'INSEE.

Les maires se voient donc transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits.

En remplacement de la commission administrative qui se réunira une dernière fois le 09 janvier 2019, il est mis en place une commission de contrôle.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, cette commission est composée d'un conseiller municipal de la commune, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le tribunal de grande instance.

Un délégué devra donc être désigné pour siéger dans cette commission.

M. Frédéric ROUSSEL est candidat.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
accepte la candidature de M. ROUSSEL pour siéger dans la commission de contrôle.***

## **6 – Etude sur l'aménagement de l'espace public**

Il semble nécessaire de relancer les travaux de la commission pour apporter un éclairage supplémentaire sur ce dossier. Pour traiter ce sujet important, la commission peut être élargie à l'ensemble des conseillers (ères).

Il est donc proposé de différer le choix du prestataire tant qu'une analyse du dossier n'aura pas été effectuée.

**Une réunion est programmée le 12 octobre 2018 à 20h30.**

## **7 – Tarif affouage 2019**

A ce jour, les tarifs d'affouage pour les 3 sections (Le Villard, Crotenots et Les Gambards) est de 20 €.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
décide de maintenir la taxe d'affouage à 20 €***

## **8 – Proposition de modification des règles d'utilisation de la salle polyvalente.**

Le nettoyage de cette salle est effectué par les employés communaux après chaque utilisation alors que les autres salles sont nettoyées par les utilisateurs. Patrick va être remplacé par Véronique pour l'entretien des salles et, pour la salle polyvalente, le maniement de la laveuse apparaît un peu compliqué pour Véronique. Il est donc proposé que le lavage de salle polyvalente soit désormais effectué par les locataires.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention,  
accepte cette proposition***

## 9 – Horaires mairie

Il est proposé de modifier les horaires d'ouverture au public comme suit :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi et le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois) de 09h00 à 12h00.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
accepte la mise en place de ces nouveaux horaires***

## 10 – Redevance d'occupation du domaine public 2018.

Les taux applicables à l'état de notre patrimoine pour le calcul de la redevance 2018 due par les opérateurs de télécommunications (ORANGE ou autres) sont les suivants :

<i>Taux 2018 appliqués au patrimoine 31/12/2017 et correspondant à la Contribution 2019</i>	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES  (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations  (cabine téléphonique sous répartiteur)  (€ / m <sup>2</sup> )
	Souterrain	Aérien		
Domaine public <u>routier</u> communal	<b>39.28</b>	<b>52.38</b>	<b>selon permission de voirie</b>	<b>26.19</b>
Domaine public <u>non</u> <u>routier</u> communal	<b>1 309.40</b>	<b>1 309.40</b>	<b>selon permission de voirie</b>	<b>851.11</b>

Pour la commune, nous avons 24,788 km en souterrain et 17,812 km en aérien. La redevance 2018 sera donc de 1906,66 €.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
accepte la proposition du SYDESL***

## 11 – Informations diverses

- **Réseau 4G Orange** : La société Orange nous adressé un courrier nous informant du déploiement des réseaux 4G. Toutefois, la bande de fréquence utilisée étant très proche de celle utilisée par la TNT, les émissions 4G sont susceptibles de générer, ponctuellement, des perturbations de la réception de la TNT.
- **Travaux SYDESL** : Plusieurs travaux sont envisagés sur les sites suivants :
  - Poste BT de Beffoux
  - Poste BT des Gambards
  - Poste BT de l'Etang Niat
  - Poste BT du Bua
- **Dégradations à l'école** : Le 10 septembre, il a été constaté quelques dégradations sur les murs de l'école. Des dessins avaient été faits et des tomates avaient été écrasées sur la façade et sur le mur sud. La gendarmerie a été avisée de ces faits.
- **RDECI** : Une commande a été passée à SAUR pour le contrôle de l'ensemble de nos poteaux d'incendie.
- **Logements** : Le logement n° 1 au 1<sup>er</sup> étage de la mairie et le studio de la cure sont toujours libres.

- **Formation à l'utilisation du défibrillateur** : Cette formation sera proposée aux associations et aux enseignants. Une date sera fixée avec le CS de Cuiseaux
- **Cantine** : Le frigo situé dans la réserve est HS. Il pourrait être remplacé par le frigo que nous avons mis à la Boutique qui est un peu trop étroit. Pour la Boutique, nous prendrons celui qui est à la garderie car il est plus large. Il nous reste donc à acheter un frigo pour la garderie.
- **Délibération du 04 mai 2018 concernant l'accord pour la vente d'un complément du chemin de la Verrière à M. REY** : En accord avec M. REY, cette vente est annulée car ce chemin est susceptible d'être utilisé par des randonneurs.
- **Information en provenance du SDIS** : Les défibrillateurs mis à disposition des CPI ont été envoyés, pour contrôle, à la société SCHILLER. Ces appareils sont anciens et, pour certains, en mauvais état. En conséquence, le SDIS a pris la décision de ne pas renvoyer ces appareils dans les CPI. Une solution est en cours de recherche.

## **12 – Comptes-rendus divers**

- Réunion de bureau Intercom du 12 septembre 2018 :
  - Service transport à la demande : attribution du marché à la SARL du Pont Noir à Branges
  - Réhabilitation de la piscine de Cuiseaux : Attribution du lot « charpentes métalliques » à l'entreprise BEJAEN de Courlans pour un montant de 56 020 € HT.
  - Réalisation d'une étude concertation embellissement du cadre de vie et des espaces publics à Cuiseaux : Attribution du marché à La Fabrique du Lieu pour un montant de 46400 € HT.
  - Création de poste : Création d'un poste de directeur du pôle aquatique à temps complet.

## **13 – Agenda**

- Date des prochaines réunions : 26 octobre et 23 novembre à 20h30